

Demande déposée le 14/03/2024	
Par :	IMMO 4 Tuilles
Demeurant à :	16 RUE DE GRANDE BRETAGNE 63800 COURNON D AUVERGNE
Sur un terrain sis à :	57 RUE DE LA TUILERIE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AL 981
Nature des Travaux :	Transformation en hangar en local professionnel

N° DP 063 214 24 G0037

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 14/03/2024 par IMMO 4 Tuilles, représenté(e) par Monsieur Benoit CLIGNAC.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une transformation en hangar en local professionnel ;
- sur un terrain situé 57 RUE DE LA TUILERIE à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone Ug,

Vu l'affichage en mairie, le 18/03/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Considérant qu'aucun travaux n'est prévu et que les locaux seront utilisés comme local professionnel d'un artisan paysagiste

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 12/04/2024.

Le maire,



NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.